

Compte-rendu de l'assemblée générale statutaire de l'association secticide du vendredi 24 septembre 2010.

Le rapport moral par la présidente fait état des ravages que continuent de faire les dérives sectaires en dépit de la multiplication des sources et moyens d'information dont dispose le grand public pour se tenir informé des leurres utilisés par des individus sans scrupules, de leurs capacités à neutraliser la lucidité de leurs cibles et les réduire à un état servile aux seules fins de satisfaire leur appétit insatiable de pouvoir et de domination.

Une fois embrigadée, la proie devient participative (syndrome de Stockholm) et la force de séduction du gourou ou des discours de celui-ci résiste aux arguments logiques et démonstratifs des contradicteurs.

La MIVILUDES « Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires » a établi un référentiel des mouvements susceptibles de connaître une dérive sectaire mais seuls les professionnels y ont accès pour des questions juridiques.

AINSI, il y va de la responsabilité de chacun d'exercer sa vigilance, notamment en se rapprochant des associations spécialisées dans l'information et la prévention relatives aux addictions et dérives sectaires

Un fait d'actualité a illustré ce propos :

Jugement rendu par la Cour d'APPEL de METZ (57) : « Condamné à cinq ans de prison ferme alors qu'il était en fuite en 2008 (en cavale à Malte, après avoir été laissé en liberté sous contrôle judiciaire à l'été 2005) le gourou d'ALGRANGE Alain Schmitt a écopé en septembre 2010 d'une peine d'un an de prison ferme.

Une sanction inférieure à celles infligées à ses principaux complices !

Les autres prévenus, qui avaient assumé leur rôle face à la justice avaient été condamnés à quinze mois de prison ferme, dont le propre fils du leader, sa compagne ainsi qu'une des chevilles ouvrières du groupe (le premier cercle de ses complices).